

Réunion du 3 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 3 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Etaients présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr RAGOT Nicolas,
Mr VANSANTBERGHE Pascal. Mme LEGRIS Corinne, MME DESVOY JOPPE Béatrice
Mr CHAMPONNOIS Jean Luc Mr LEBLANC Xavier,

Etaients absents Mme ORSINI Frédérique, Mme CHARPENTIER Alexandra

Date de la convocation : 30 mars 2017

Secrétaire de séance : Mr MILLON Luc

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 06 février 2017

Le compte-rendu est approuvé. 8 voix pour et une abstention

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mr le Maire donne la parole à l'ainé du conseil municipal et quitte la séance.

Mr PONSIGNON Daniel prend la parole et explique le compte administratif de l'année 2016, pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et le reste à réaliser.

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

Mr le Maire rejoint la séance.

Compte administratif Principal		Dépenses	Recettes	solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	résultat propres à l'exercice 2016	173 846.52 €	230 815.01 €	56 968.49 €
	Résultat antérieurs (2015) reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016)		141 059.16 €	141 059.16 €
	Résultat à affecter			198 027.65 €
Section d'Investissement				
Section d'Investissement	résultat propres à l'exercice 2016	236 986.61 €	160 798.09 €	-76 188.52 €
	Résultat antérieurs (2015) reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016)	2 856.79 €		-2 856.79 €
	solde global d'exécution			-79 045.31 €
Restes à réaliser au 31/12/16				
Restes à réaliser au 31/12/16	Fonctionnement			0.00 €
	Investissement			0.00 €
Résultats cumulés 2016 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		413 689.92 €	532 672.26 €	118 982.34 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Mme MAURICE Bernadette prend la parole et explique toutes les lignes (et le libellé) dans les différents chapitres du budget de fonctionnement et d'investissement. Il en ressort un budget équilibré.

Vote : le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTES

Le budget étant équilibré, Mr le maire propose, après avis de la commission finances, de ne pas augmenter les taxes d'impositions directes.

Vote : approuvé à l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2017. (Mme Béatrice DESVOY-JOPPE s'est abstenue):

TITULAIRES	MONTANT
ACPEI	80.00 €
ADMR	490.00 €
Familles Rurales des 5 villages	440.00 €
Récréaire	80.00 €
Les Amis de nos Eglises	80.00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-coole	80.00 €
ACPA	85.00 €
MARPA	103.50 €
TOTAL	1438.50 €

CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2223-1,
Considérant que le cimetière actuel ne peut suffire aux besoins de la commune, que son agrandissement n'est pas envisageable, et que la création d'un nouveau cimetière est indispensable,

DECIDE

-la création sur le terrain au lieu-dit « La Dessaule » sur la parcelle YH 2, d'un nouveau cimetière communal

Vote :8 voix pour et une abstention.

Par ailleurs, une réunion aura lieu sur le terrain pour piqueter l'emplacement précis du futur cimetière le lundi 10 avril 2017 à 18h00.

Demande de subvention Région et Département

La commune souhaite bénéficier d'une subvention au titre du Plan régional 2017 pour des travaux de voirie en matière d'amélioration du cadre de vie.

Pour 2017, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux de rénovation d'éclairage public dans le cadre d'économie d'énergies pour un montant de 10 945€ ht soit de 13 134 € ttc

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention pour financer ces travaux en 2017.

Vote :9 voix pour.

POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

La CCMC est compétent en matière d'assainissement ; de gestion des déchets ménagers ; de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ; habitat ; de voirie.

Dans un délai de 6 mois suivant la date du transfert de compétence, les maires des communes membres peuvent s'opposer, dans *chacun des domaines* cités ci-dessus au transfert de droit des pouvoirs de police ;

A cette fin, ils notifient leur opposition pour certains domaines au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

A cet effet, les pouvoirs de police spéciale en matière d'habitat, et de circulation et de stationnement et d'autorisation de stationnement sur la voie publique ne seront pas transférés à M. JACQUET Michel, Président de la CCMC et conservées par M. VANSANTBERGHE Pascal, Maire.

Les pouvoirs de police spéciale en matière en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, seront transférés à M. JACQUET Michel.

QUESTIONS DIVERSES

- Inscription scolaire : Un manque d'informations précises de la part du service scolaire de la CCMC a été relevé pour la réunion d'inscription des maternelles.
- Rallye Moto : passera par Nuisement-sur-Coole le dimanche 11 juin 2017 de 9h00 à 13h00
- Rapport de gendarmerie sur les interventions sur le village.
- Compte-rendu sur les travaux de la CCMC (gymnase de Nuisement-sur-Coole, gymnase Vésigneul...)
- Compte-rendu de Mr PONSIGNON Daniel de la réunion en préfecture sur la modernisation des services.

AGENDAS

Prochain conseil municipal : le lundi 15 Mai 2017 à 20h30

Séance est levée à 22h30

Sous réserve d'approbation